

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2023-08-008

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2023

Sommaire

Centre Hospitalier George Sand /

18-2023-08-01-00007 - DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES SERVICES ECONOMIQUES ET DES TRAVAUX- CHGS-DELEG.SIGNATURE-DSET-2023-156???? (3 pages)	Page 4
18-2023-08-01-00006 - DELEGATION DE SIGNATURE - ASTREINTE ADMINISTRATIVE DE DIRECTION - N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-ASTR.ADM-2023-155???? (3 pages)	Page 8
18-2023-08-01-00011 - DELEGATION DE SIGNATURE - DIRECTION DES USAGERS DELEG.SIGNATURE-USAGERS-2023-160 (6 pages)	Page 12
18-2023-08-01-00012 - DELEGATION DE SIGNATURE : DIRECTION DE LA QUALITE N°CHGS- DELEG.SIGNATURE-QUALITE-2023-161???? (3 pages)	Page 19
18-2023-08-01-00013 - Délégation de signature Assurances Contentieux N°CHGS-DELEG.SIGNATURE ASSURANCE.CONTENTIEUX-2023-162 (3 pages)	Page 23
18-2023-08-01-00010 - Délégation de signature DIRECTION DE LA QUALITE, DES USAGERS ET DE LA COMMUNICATION N°CHGS-DELEG.SIGNATURE DUQC-2023-159 (5 pages)	Page 27
18-2023-08-01-00014 - Délégation de signature N° CHGS-DELEG. SIGNATURE-ORDONNATEUR-DAFSI-2023-163 (5 pages)	Page 33
18-2023-08-01-00004 - DELEGATION DE SIGNATURE SUPPLEANCE DU DIRECTEUR N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-ABS.DIRECTEUR-2023-153???? (4 pages)	Page 39
18-2023-08-01-00015 - DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES N°CHGS-DELEG.SIGNATURE AFF.MED-2023-164 (3 pages)	Page 44
18-2023-08-01-00008 - DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES - CHGS-DELEG.SIGNATURE-DRH-2023-157?? (3 pages)	Page 48
18-2023-08-01-00016 - DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES SOINS ?? N°CHGS-DELEG.SIGNATURE DIRECTION.SOINS 2023-165?? (3 pages)	Page 52
18-2023-08-01-00017 - DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES SOINS ?? N°CHGS-DELEG.SIGNATURE DIRECTION.SOINS 2023-165?? (3 pages)	Page 56
18-2023-08-01-00009 - DELEGATION DE SIGNATURE- SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE?? CHGS-DELEG.SIGNATURE-FORMATION CONTINUE-2023-158?? (3 pages)	Page 60

18-2023-08-01-00019 - DELEGATION DE SIGNATURE-CONTROLE DE QUALITE RIMP PSY- CHGS-DELEG. SIGNATURE-CONTROLE. QUALITE. RIMP. PSY-2023167???? (3 pages)	Page 64
18-2023-08-01-00018 - DELEGATION DE SIGNATURE-PHARMACIE-?? N °CHGS-DELEG.SIGNATURE-PHARMACIE-2023-166?? (3 pages)	Page 68
18-2023-08-01-00005 - DELEGATION DE SIGNATURE-SUPPLEANCE DU DIRECTEUR LORSQU IL REPRESENTE LE GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE « CUISINE BELLEVUE-BEAUREGARD » (GCS-CBB) EN TANT QU ADMINISTRATEUR N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-SUP.DIRECTEUR.GCS-CBB-2023.154 (3 pages)	Page 72

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00007

DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES
SERVICES ECONOMIQUES ET DES TRAVAUX-
CHGS-DELEG.SIGNATURE-DSET-2023-156

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION DES SERVICES ECONOMIQUES ET DES TRAVAUX

N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DSET-2023-156

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.61433-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'Instruction M21 sur la comptabilité des établissements d'hospitalisation publics, notamment le paragraphe 125 (comptabilité matière),
- Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion (CNG) du 06 Mai 2022 et considérant la nomination de Madame Corinne OLAYAT, Directrice d'hôpital hors classe, auprès du Centre Hospitalier George Sand à compter du 01 Juillet 2022 en qualité de Directrice Adjointe chargée de la Direction des Services Économiques et des Travaux.
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1^{er} août 2023 ;

DECIDE

Article 1 :

Madame Corinne OLAYAT, Directrice hors classe, est chargée des Services Economiques et des Travaux, et exerce à ce titre, les fonctions de Comptable Matière de l'Etablissement Intercommunal de Santé Mentale du Cher.

En cas d'absence de Madame Corinne OLAYAT, Directrice hors classe, les fonctions de Comptable Matière seront assurées successivement par Madame Annick PASQUET, Attachée Principale d'Administration Hospitalière, Madame Valérie CHRÉTIEN et Madame Sylvie BLOT, Adjoints des Cadres Hospitaliers et Monsieur Jean-Paul PERROTIN, Ingénieur Hospitalier des Services Techniques.

Article 2 :

Délégation est donnée à Madame Corinne OLAYAT, Directrice hors classe, chargée des fonctions précitées, à l'effet de signer les pièces et actes administratifs de toute nature relevant de l'ensemble de ses attributions, en qualité de responsable des Services Economiques et des Travaux de l'Etablissement Intercommunal de Santé Mentale du Cher, notamment :

- tous les courriers relatifs à la gestion et au fonctionnement des services placés sous son autorité,
- les bons de commande de classe 6 et de classe 2 relevant des Services Économiques et des Travaux,
- les pièces justificatives et tous documents relatifs aux dépenses engagées par les Services Économiques et des Travaux.

Article 3 :

En cas d'empêchement ou d'absence de Madame Corinne OLAYAT, Directrice hors classe, délégation est donnée à Madame Annick PASQUET, Attachée Principale d'Administration Hospitalière, Madame Valérie CHRÉTIEN et Madame Sylvie BLOT, Adjoints des Cadres et Monsieur Jean-Paul PERROTIN, Ingénieur Hospitalier des Services Techniques, à effet de signer les documents cités dans l'article 2.

Article 4 :

Pendant les périodes où Madame Corinne OLAYAT, Directrice hors classe, serait amenée à assurer la suppléance du Directeur, Ordonnateur, il sera déchargé de ses fonctions de comptable matière au profit successivement de Madame Annick PASQUET, Attachée Principale d'Administration Hospitalière, Madame Valérie CHRÉTIEN et Madame Sylvie BLOT, Adjoints des Cadres et Monsieur Jean-Paul PERROTIN, Ingénieur Hospitalier des Services Techniques.

Article 5 :

La présente Décision de Délégation de Signature **prend effet à compter du 1^{er} août 2023** , abroge et remplace la Décision n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DSET-2022-131 DU 01 juillet 2022 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges le 1^{er} août 2023

Le Directeur, par intérim

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA :

Corinne OLAYAT, Directrice

Annick PASQUET, Attachée Principale d'Administration Hospitalière

Valérie CHRÉTIEN, Adjoint des Cadres

Sylvie BLOT, Adjoint des Cadres

Jean-Paul PERROTIN, Ingénieur Hospitalier des Services Techniques

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00006

DELEGATION DE SIGNATURE - ASTREINTE
ADMINISTRATIVE DE DIRECTION -
N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-ASTR.ADM-202
3-155

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

ASTREINTE ADMINISTRATIVE DE DIRECTION

N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-ASTR.ADM-2023-155

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu le Décret n°2010-30 du 08 Janvier 2010 pris en application de l'article 77 de la loi n°86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment l'article 2 précisant la liste des fonctionnaires admis à assurer des astreintes de direction ;
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1^{er} août 2023 ;

DECIDE

Article 1 :

Pendant les astreintes administratives de Direction, délégation est donnée au Cadre d'astreinte au titre de la Direction pour signer tous documents nécessaires au bon fonctionnement de l'astreinte administrative.

Article 2 :

La liste des Cadres est la suivante :

- Directeurs Adjoints: Monsieur Philippe ALLIBERT, Monsieur David MONARD, Madame Corinne OLAYAT.
- Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins: Monsieur Gwenaël ROLIN.
- Cadres Supérieures de Santé Adjoints à la Direction des Soins: Madame Emmanuelle MECHIN et Monsieur Yves GIBOT.
- Ingénieurs: Madame Emilie CHOTARD, Monsieur Eric FAURE et Monsieur Jean-Paul PERROTIN.
- Attachés d'Administration Hospitalière : Monsieur Jean-François BILLAULT, Madame Annick PASQUET et Madame Nelly CHENUET.

Article 3 :

Cette Décision s'applique à **compter du 1^{er} août 2023** et abroge la Décision N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-ASTR.ADM-2023-145 du 9 janvier 2023 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} août 2023

Le Directeur par intérim

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA :

Mr Gwenaël ROLIN

M. Jean-François BILLAULT

Mme Annick PASQUET

Mme Nelly CHENUET

Mme Emilie CHOTARD

Mme Corinne OLAYAT

M. Eric FAURE

M. Philippe ALLIBERT

M. David MONARD

M. Yves GIBOT

M. Jean-Paul PERROTIN

Mme Emmanuelle MECHIN

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/intranet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00011

DELEGATION DE SIGNATURE - DIRECTION DES
USAGERS DELEG.SIGNATURE-USAGERS-2023-160

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION DES USAGERS

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-USAGERS-2023-160

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion du 31 Mars 2014 nommant Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint hors classe chargé de la Qualité, des Usagers et de la Communication, au Centre Hospitalier George Sand, à compter du 1^{er} Mai 2014 ;
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1^{er} août 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

La Direction des Usagers et de la Qualité est assurée par Monsieur Philippe ALLIBERT. Directeur Adjoint, hors classe.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François BILLAULT, Attaché d'Administration Hospitalière au Service des Admissions, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction des Usagers concernant :

Service des Usagers :

- Les demandes de dossiers médicaux (Loi du 04 Mars 2002),
- Les saisies de dossiers médicaux sur commission rogatoire,

Hors les demandes de renseignements de nature administrative par réquisitions émanant de la justice, des forces de l'ordre (Note d'Information 2008/02/038).

Service des Admissions :

- Les bulletins d'entrées d'admission sous contrainte,
- Les accusés de réception ou de notification,
- Les réponses aux demandes de renseignements émanant de services extérieurs,
- Le registre décès et le registre du suivi des corps,
- Les autorisations de transport de corps,
- Les attestations CAF,
- Tous documents et correspondances simples relatifs aux activités des admissions hors contentieux,
- Signature électronique ou à défaut, manuscrite, des Bordereaux des titres de recettes des frais de séjour des Admissions,
- Déclaration de sauvegarde de justice,
- Tableau de ressources de l'hébergé et formulaire de demande pour un dossier d'aide sociale (USLD-EHPAD),
- Les documents relatifs aux hospitalisations sous contrainte :
 - ✓ Décisions administratives (notamment admission, maintien, modification de prise en charge, fin de mesure...),
 - ✓ Convocations collègue,
 - ✓ Saisines du Juge des Libertés et de la Détention.
 - ✓ Lettres aux tiers,
 - ✓ Documents assurant la représentation de l'établissement devant le Juge des Libertés et de la Détention et la Cour d'Appel avec présence possible aux audiences pour représenter l'établissement,
 - ✓ Notifications des ordonnances,
 - ✓ Procédure de transfert et hospitalisation de détenu pour les documents relatifs aux hospitalisations sous contrainte.

Service des Majeurs Protégés :

Tous courriers et documents concernant le Service des Tutelles et n'entrant pas dans les compétences de la mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

ARTICLE 3 :

Les autorisations de transport de corps sont signées avec l'ordre de priorité suivant :

- Site de Bourges :
 - ✓ Monsieur Jean-François BILLAULT, Attaché d'Administration Hospitalière,
 - ✓ Monsieur David MONARD, Directeur classe normale,

En période d'astreinte : le Directeur de Garde, le Cadre de Santé, le Cadre Socio-Educatif d'Astreinte.

- Sites de Chezal-Benoît et Dun sur Auron :
 - ✓ Le Cadre de Santé de l'Unité et à défaut le Cadre de Santé d'Astreinte ou le Cadre Socio-Educatif d'Astreinte.

ARTICLE 4 : Déclaration de décès en Mairie – site de Bourges

Elles sont effectuées par le service des Chauffeurs (cf. liste nominative en annexe 1).

ARTICLE 5 : Pour le service des Admissions: les signatures s'effectuent comme suit :

- Pour les trois sites

Délégation de signature est donnée à Mesdames Christine AUTISSIER, Christelle CHAPELON, Claire CHEVALIER, Katy CHEVALIER, Liliane FULMAR, Nathalie GONZALEZ, Sylvie PETIT, Roselyne PICHONNAT, pour :

- ✓ Bulletins de situation,
- ✓ Accusés de réception ou de notification émanant des conseils généraux,
- ✓ Bordereau d'envoi de documents,
- ✓ Courriers administratifs simples,
- ✓ Transmission des documents relatifs aux admissions en soins psychiatriques sous contrainte. Il est précisé que les déclarations de fugue sont transmises directement par les unités de soins aux services compétents.

- Site de Bourges (en l'absence de Monsieur BILLAULT) :

- ✓ Les accusés de réception ou de notification émanant des conseils départementaux : Mesdames Christine AUTISSIER, Christelle CHAPELON, Katy CHEVALIER, Nathalie GONZALEZ, Roselyne PICHONNAT.
- ✓ Registre décès et registre du suivi des corps : Madame Christelle CHAPELON, à défaut Mesdames Christine AUTISSIER, Katy CHEVALIER, Roselyne PICHONNAT, Nathalie GONZALEZ.

- Site de Chezal-Benoît

- ✓ Signature des registres décès, suivi de corps, déclaration de décès, Madame FULMAR, Adjoint Administratif, à défaut et uniquement pour la déclaration de décès en Mairie un Cadre de Santé ou Faisant Fonction de Cadre de Santé (cf. liste nominative en annexe 2).

- Site de Dun sur Auron :

- ✓ Signature des registres décès, suivi de corps : Madame Sylvie PETIT, Adjoint Administratif, à défaut Madame Claire CHEVALIER, Adjoint des Cadres de classe normale
- ✓ Déclaration de décès en mairie : Madame Sylvie PETIT, Adjoint Administratif, à défaut Madame Claire CHEVALIER, Adjoint des Cadres de classe normale, à défaut la Secrétaire Médicale concernée (cf. liste nominative en annexe 3).

ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BILLAULT, la suppléance est assurée de la manière suivante :

- Madame Claire CHEVALIER, Adjoint des Cadres classe normale, avec la délégation de signature prévue à l'article 2 (sauf majeurs protégés),
- Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe,
- Monsieur David MONARD, Directeur hors classe,
- Madame Corinne OLAYAT, Directrice hors classe,

ARTICLE 7 :

En cas d'empêchement de Monsieur BILLAULT, la signature, par voie électronique, ou à défaut de façon manuscrite, des bordereaux des titres de recettes des frais de séjour des admissions est faite selon l'ordre de présence suivant :

- Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe,
- Madame Valérie MULLER, Technicien Supérieur Hospitalier.

ARTICLE 8 :

Cette décision de délégation de signature abroge et remplace la décision DELEG.SIGNATURE-USAGERS-2023-152 du 1^{er} juillet 2023 ainsi que toutes décisions antérieures et prend effet à compter du 1^{er} août 2023 .

Fait à Bourges, le 1^{er} août 2023

Le Directeur par intérim

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA :

- M. Jean-François BILLAULT
- M. Philippe ALLIBERT

- Mme Corinne OLAYAT
- M. David MONARD

- Mme Christine AUTISSIER
- Mme Nathalie GONZALEZ

- Mme Christelle CHAPELON
- Mme Claire CHEVALIER

- Mme Katy CHEVALIER
- Mme Liliane FULMAR

- Mme Valérie MULLER
- Mme Sylvie PETIT

- Mme Roselyne PICHONNAT

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/Intranet et affichage panneaux des 3 sites)

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00012

DELEGATION DE SIGNATURE : DIRECTION DE
LA QUALITE N°CHGS-
DELEG.SIGNATURE-QUALITE-2023-161

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION DE LA QUALITE

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-QUALITE-2023-161

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion du 31 Mars 2014 nommant Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint hors classe chargé de la Qualité, des Usagers et de la Communication, au Centre Hospitalier George Sand, à compter du 1^{er} Mai 2014 ;
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1^{er} août 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur de la Qualité, des Usagers, de la Communication et des Affaires Médicales, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction de la Qualité, hormis ceux cités à l'article 2.

En l'absence du Directeur, la suppléance est assurée par Madame Emilie CHOTARD, Ingénieure, Responsable Qualité, concernant les documents officiels relatifs à la Haute Autorité de Santé (HAS) et à la visite de certification.

ARTICLE 2 :

Délégation permanente est donnée à Madame Emilie CHOTARD, Ingénieur, Responsable Qualité, à l'effet de signer au nom du Directeur, les documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction de la Qualité, ci-dessous listés :

- Supports de travail / courriers concernant :
 - ✓ Revue de Direction
 - ✓ Comité de pilotage
 - ✓ Correspondants Qualité
- Supports de travail / courriers en lien avec l'Évaluation des Pratiques Professionnelles
- Événements Indésirables : suivi
- Travaux issus des groupes d'amélioration de la Qualité
- Courriers et supports de travail relatifs à la Gestion des Risques

La suppléance de Madame Emilie CHOTARD est assurée dans l'ordre suivant par :

- Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe
- Monsieur David MONARD, Directeur hors classe
- Madame Corinne OLAYAT, Directrice hors classe

dans la limite des attributions citées aux articles 1 et 2.

ARTICLE 3 :

La présente Décision prend effet à compter du 1^{er} août 2023 et abroge la Décision du 1^{er} juillet 2022 N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-QUALITE-2022-138 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} août 2023

Le Directeur par intérim

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA :

- M. Philippe ALLIBERT

- Mme Emilie CHOTARD

- Mme Corinne OLAYAT

- M. David MONARD

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/intranet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00013

Délégation de signature Assurances Contentieux
N°CHGS-DELEG.SIGNATURE
ASSURANCE.CONTENTIEUX-2023-162

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

ASSURANCES – CONTENTIEUX

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-ASSURANCE.CONTENTIEUX-2023-162

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.61433-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion du 31 Mars 2014 nommant Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint hors classe chargé de la Qualité, des Usagers et de la Communication, au Centre Hospitalier George Sand, à compter du 1^{er} Mai 2014 ;
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1^{er} août 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe, de la Qualité, des Usagers, de la Communication et des Affaires Médicales, pour assurer et signer au nom du Directeur, tous documents et correspondances concernant le suivi des dossiers d'assurances et des dossiers contentieux gérés par les directions fonctionnelles, notamment :

- Les contentieux liés aux usagers,
- Les contentieux pour lesquels les sociétés d'assurances, porteurs des risques de l'établissement, peuvent intervenir,
- Les pièces constitutives des marchés des assurances,

ARTICLE 2 :

En l'absence de Monsieur Philippe ALLIBERT, délégation est donnée à Madame Véronique CHENU, Adjoint des Cadres, gestionnaire de contrats d'Assurances et des contentieux, à l'effet de signer tous documents se rapportant au suivi des dossiers sinistres en cours :

- Envoi de justificatifs réclamés par les assurances : devis, factures, chèques, autres renseignements, etc....),
- Courriers divers.

Les déclarations de sinistre ainsi que tous les autres documents se rapportant aux assurances resteront soumis à la signature du suppléant désigné.

ARTICLE 3 :

La suppléance de Monsieur Philippe ALLIBERT est assurée dans l'ordre suivant par :

- Monsieur David MONARD, Directeur hors classe
- Madame Corinne OLAYAT, Directrice hors classe

ARTICLE 4 :

La présente Décision de Délégation de Signature **prend effet à compter du** 1^{er} août 2023 et abroge et remplace pour ce qui la concerne la Décision n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-ASSURANCE.CONTENTIEUX-2022-139 en date du 1^{er} juillet 2022 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} août 2023

Le Directeur par intérim

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA :

M. Philippe ALLIBERT

M. David MONARD

Mme Corinne OLAYAT

Mme Véronique CHENU

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (sous format d'un tableau pour le site internet/intranet et affichage sur les 3 sites)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00010

Délégation de signature DIRECTION DE LA
QUALITE, DES USAGERS ET DE LA
COMMUNICATION

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE DUQC-2023-159

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

DIRECTION QUALITÉ, USAGERS, COMMUNICATION ET DES AFFAIRES MEDICALES

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DUQC-2023-159

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.61433-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion du 31 Mars 2014 nommant Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint hors classe chargé de la Qualité, des Usagers et de la Communication, au Centre Hospitalier George Sand, à compter du 1^{er} Mai 2014 ;
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1^{er} août 2023 ;

DECIDE

Article 1

Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe, est chargé auprès du Directeur de la Direction de la Qualité, des Usagers, de la Communication et des Affaires Médicales qui regroupe les missions suivantes :

- Gouvernance
- Qualité, Gestion des Risques
- Usagers et Majeurs Protégés
- Service Socio-éducatif
- Accueil Familial Thérapeutique
- Communication et documentation
- Standard central
- Contentieux / Affaires Juridiques et Assurances

Article 2

Article 2-1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe ALLIBERT, délégations sont données, dans le cadre des délégations de signature spécifiques afférentes à leurs domaines d'activité, à :

- Madame Emilie CHOTARD, Ingénieure Qualité, Responsable Qualité, pour signer les documents relatifs à la Qualité / Gestion des Risques dans le cadre de la décision spécifique prise dans ce domaine de délégation.
- Monsieur Jean-François BILLAULT, Attaché d'Administration Hospitalière au Service des Admissions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe ALLIBERT, délégation est donnée, dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement de l'A.F. T, à :

- Madame Sandrine BAUS, Adjoint des Cadres Hospitalier au Service des Relations Humaines, antenne de DUN SUR AURON, aux fins de signer les attestations d'emplois des agents de l'A.F.T.
- Madame RUFF Agnès, Cadre de Santé de l'A.F. T, aux fins de signer les autorisations d'absence pour congés des agents des unités d'Accueil Familial Thérapeutique (AFT).

Article 2-2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe ALLIBERT et des délégataires désignés à l'article précédent, délégation est donnée à Monsieur David MONARD, Directeur hors classe, pour signer tous documents et correspondances concernant les missions visées à l'article 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David MONARD, Directeur hors classe, délégation de signature est donnée, à Madame Corinne OLAYAT, Directrice hors classe (dans la limite de la compatibilité avec ses fonctions de comptable matière), pour signer tous documents et correspondances concernant les missions visées à l'article 1, sauf disposition particulière déterminée par une délégation de signature spécifique à une Direction Fonctionnelle ou à une mission particulière confiée à une Direction Fonctionnelle.

Article 3

La présente décision de délégation de signature **prend effet à compter du 1^{er} août 2023** et abroge et remplace pour ce qui la concerne la Décision n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DUQC-2022-136 en date du 1^{er} juillet 2022 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} août 2023

Le Directeur par intérim

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA

- M. Philippe ALLIBERT
- M. David MONARD

- Mme Corinne OLAYAT
- Mme Sandrine BAUS

- Mme Emilie CHOTARD
- Mme Agnès RUFF

- M. Jean-François BILLAULT

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (sous format d'un tableau pour le site internet / intranet et affichage panneaux des 3 sites)

- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00014

Délégation de signature N° CHGS-DELEG.
SIGNATURE-ORDONNATEUR-DAFSI-2023-163

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

- **ORDONNATEUR**
- **DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES ET
DU SYSTEME D'INFORMATION**

CHGS-DELEG.SIGNATURE-ORDONNATEUR-DAFSI-2023-163

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SANTE MENTALE DU CHER

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 relatif aux attributions des Directeurs des Etablissements Publics de Santé, et D 6143-33 à D 6143-35 relatifs aux modalités de délégation de signature des Directeurs d'établissements Publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 13 Février 2019 et considérant la nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint chargé des Affaires Financières et du Système d'Information à compter du 1^{er} mars 2019 ;
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1^{er} août 2023 ;

DECIDE

A. Fonctions d'Ordonnateur

Article 1 :

Monsieur Aurélien HYPOLITE exerce les fonctions d'ordonnateur de l'Etablissement Intercommunal de Santé Mentale du Cher, et, à ce titre, signe électroniquement (ou de manière manuscrite en cas de procédure dégradée) tout bordereau de mandatement et de recettes comme suit :

- En 1^{ère} intention pour les mandats et les titres de recettes divers.
- En 3^{ème} intention pour les titres de recettes des frais de séjour des admissions, relevant de la délégation de signature de Monsieur Jean-François BILLAULT, Attaché Administration Hospitalière, en cas d'empêchement de ce dernier, et d'empêchement de Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint.

Article 2 :

En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Aurélien HYPOLITE, les fonctions d'ordonnateur de l'Etablissement sont alors assurées comme suit :

- Madame Valérie MULLER, Attachée d'Administration Hospitalière faisant fonction,
- Monsieur Jean-François BILLAULT, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Madame Annick PASQUET, Attachée Principale d'Administration Hospitalière,
- Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint,
- Le Directeur ou son représentant.

B. Fonctions de Directeur des Affaires Financières et du Système d'Information

Article 3 :

En son absence, délégation est donnée à Madame Valérie MULLER, Attachée d'Administration Hospitalière faisant fonction, pour les actes en lien avec l'activité de la Direction des Affaires Financières et du Système d'Information, de la Coordination des secrétariats médicaux et archives, à l'exception des courriers avec la tutelle.

Cette délégation concerne notamment :

- Tous les courriers relatifs à la gestion et au fonctionnement des services des Affaires Financières ou du Système d'Information, de la Coordination des secrétariats médicaux et archives
- Les bons de commande de classe 6 et 2 relevant du service des Affaires Financières et du Système d'Information,
- Les pièces justificatives et tous les documents relatifs aux dépenses engagées pour ce service.

En l'absence de Madame Valérie MULLER, Attachée d'Administration Hospitalière faisant fonction, délégation est donnée à Monsieur Eric FAURE, Ingénieur Informaticien pour signer les documents précités.

C. Comptable Matières

Article 4 : Comptabilité - Matières

Les fonctions d'ordonnateur et de comptable – matières étant réglementairement incompatibles, les attributions dans ce domaine pour les équipements et consommables informatiques et téléphoniques ainsi que les activités thérapeutiques sont exercées par Madame Corinne OLAYAT, Directeur Adjoint dans le cadre de sa délégation, en qualité de comptable matières pour les suivis et balances de stocks, inventaires et réformes.

Article 5 :

- La présente **Décision prend effet à compter du 1^{er} août 2023** et abroge la Décision du 1^{er} février 2023 N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-ORDONNATEUR-DAFSI-2023-146 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} août 2023

Le Directeur par intérim

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA (pour information et application) :

- Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint

- Madame Corinne OLAYAT, Directrice Adjointe

- Monsieur Jean-François BILLAULT, Attaché d'Administration Hospitalière

- Madame Annick PASQUET, Attachée Principale d'Administration Hospitalière

- M. Eric FAURE, Ingénieur Informaticien

- Madame Valérie MULLER, Attachée d'Administration Hospitalière faisant fonction

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de Délégation de signature" (Service Financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/Intranet et affichage)

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00004

DELEGATION DE SIGNATURE SUPPLEANCE DU
DIRECTEUR
N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-ABS.DIRECTEU
R-2023-153

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

SUPPLEANCE DU DIRECTEUR

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-ABS.DIRECTEUR-2023-153

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.61433-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu les arrêtés de nomination de, Monsieur Philippe ALLIBERT, Monsieur David MONARD, Madame Corinne OLAYAT, Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeurs en qualité de Directeurs Adjoints ;
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1^{er} août 2023 ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe, à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions et documents en lieu et place du Directeur, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, Chef d'Etablissement.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur par intérim et de Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe, délégation générale de signature est donnée, en fonction de leur présence, selon l'ordre suivant, à :

- Monsieur David MONARD, Directeur hors classe,
- Madame Corinne OLAYAT, Directrice hors classe, dans la limite de la compatibilité avec les fonctions de comptable matière,

Article 3 :

Cette Décision s'applique à **compter du 1^{er} août 2023** et abroge la Décision N°CHGS DELEG.SIGNATURE-DG-ABS.DIRECTEUR-2022-133 du 1^{er} juillet 2022 ainsi que toutes Décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} août 2023

Le Directeur par intérim

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA :

M. Philippe ALLIBERT

M. David MONARD

Mme. Corinne OLAYAT

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/Intranet et affichage)

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00015

DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES
AFFAIRES MEDICALES
N°CHGS-DELEG.SIGNATURE AFF.MED-2023-164

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

DIRECTION DES AFFAIRES MÉDICALES

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-AFF.MED-2023-164

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion du 31 Mars 2014 nommant Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint hors classe chargé de la Qualité, des Usagers et de la Communication, au Centre Hospitalier George Sand, à compter du 1^{er} Mai 2014 ;
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1^{er} août 2023 ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe, chargé des fonctions de Directeur de la Qualité, des Usagers, de la Communication et des Affaires Médicales du Centre Hospitalier George Sand, à l'effet de signer, au nom du Directeur, tous documents et correspondances, relatifs à l'instruction des Affaires Médicales, notamment :

- Les candidatures,
- Les contrats,
- Les conventions,
- Les décisions concernant le personnel médical.

Sont exclus de la présente délégation : Les signatures de contrats de travail et décisions d'avancement d'échelon ou de niveau de rémunération ainsi que les décisions disciplinaires ou de résiliation anticipée de contrats de travail.

Article 2

En l'absence de Monsieur Philippe ALLIBERT délégation est donnée à Madame Véronique CHENU, Adjoint des Cadres Hospitalier, à l'effet de signer les documents et correspondances relatifs à l'instruction des Affaires Médicales suivants :

- Réponses aux candidatures
- Envois des propositions de contrats aux candidats
- Envois des contrats signés aux candidats retenus
- Envois des conventions et décisions concernant le personnel médical
- Bons de congés ou autorisations d'absence
- Tableaux de garde, d'astreinte et de permanence médicale
- État de frais de remboursement de frais de formation, de déplacement ou de mission

Article 3 :

La suppléance de Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur Adjoint, est assurée, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur David MONARD, Directeur hors classe,
- Madame Corinne OLAYAT, Directrice hors classe, dans la limite de la compatibilité avec ses fonctions de comptable matière.

concernant les documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction des Affaires Médicales à l'exception des matières réservées au Directeur de l'Etablissement.

Article 4 :

La présente décision de délégation de signature **prend effet à compter du 1^{er} août 2023**, abroge et remplace pour ce qui la concerne la Décision n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-AFF.MED-2022-141 en date du 1^{er} juillet 2022 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} août 2023

Le Directeur par intérim

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA

- M. Philippe ALLIBERT
- M. David MONARD
- Mme Véronique CHENU
- Mme Corinne OLAYAT

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication ((sous format d'un tableau pour le site internet/Intranet et affichage panneaux des 3 sites)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00008

DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES
RELATIONS HUMAINES -
CHGS-DELEG.SIGNATURE-DRH-2023-157

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES

CHGS-DELEG.SIGNATURE-DRH-2023-157

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 relatif aux attributions des Directeurs des Etablissements Publics de Santé, et D6143-33 à D6143-35 relatifs aux modalités de délégation de signature des Directeurs d'Établissements Publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion (CNG) portant nomination de Monsieur David MONARD en qualité de Directeur Adjoint Classe Normale au Centre Hospitalier George Sand à compter du 14 Mai 2018 ;
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1er août 2023 ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur David MONARD, Directeur Adjoint hors classe, chargé des fonctions de Directeur Responsable des Relations Humaines du Centre Hospitalier George Sand, Etablissement Intercommunal de Santé Mentale du Cher, à l'effet de signer, au nom du Directeur, tous documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction des Relations Humaines ainsi que les conventions de stage, à l'exception des réponses aux courriers de personnalités, notamment élues ainsi qu'à l'exception des décisions disciplinaires.

Article 2:

En l'absence de Monsieur David MONARD délégation est donnée à Madame Nelly CHENUET, Attachée d'Administration Hospitalière Hors Classe, à l'effet de signer tous documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction des Relations Humaines ainsi que les conventions de stage, à l'exception des réponses aux courriers de personnalités, notamment élues ainsi qu'à l'exception des décisions disciplinaires.

Article 3 :

La suppléance de Madame Nelly CHENUET, Attachée d'Administration Hospitalière Hors Classe, est assurée en cas d'absence ou d'empêchement par :

- ✓ Madame Corinne OLAYAT, Directrice, hors classe, dans la limite de la compatibilité avec ses fonctions de comptable matière.

concernant les documents et correspondances en lien avec l'activité de la Direction des Relations Humaines à l'exception des matières réservées au Directeur de l'Etablissement.

Article 4 :

La présente décision de délégation de signature **prend effet à compter du 1^{er} août 2023** et abroge et remplace pour ce qui la concerne la Décision n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DRH-2022-135 en date du 1^{er} juillet 2022 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} août 2023

Le Directeur par intérim

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA :

David MONARD

Nelly CHENUET

Corinne OLAYAT

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de Délégation de signature" (Service Financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/Intranet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00016

DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES
SOINS

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE
DIRECTION.SOINS 2023-165

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES SOINS**

N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DIRECTION.SOINS-2023-165

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.61433-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 20 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Gwenaël ROLIN, en qualité de Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins au Centre Hospitalier George Sand à Bourges et à l'EHPAD de Saint Florent/Cher à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1er août 2023 ;
-

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gwenaël ROLIN, Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins, aux fins de signer dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur, tous documents et correspondances relatifs à l'élaboration et à la rectification des tableaux de service.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gwenaël ROLIN, Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins, aux fins de signer dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur, tous documents et correspondances relatifs à l'instruction des candidatures relevant de son domaine d'intervention (personnel de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, ainsi que les éducateurs, les éducateurs spécialisés et les cadres socio-éducatifs).

La décision de recrutement restant au Directeur des Relations Humaines, en application de sa propre délégation de signature.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gwenaël ROLIN, Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins, délégation est donnée à Monsieur Yves GIBOT, Cadre Supérieur de santé, Adjoint à la Direction des Soins, Madame Emmanuelle MECHIN, Cadre Supérieure de Santé, Adjointe à la Direction des Soins, pour signer tous documents et correspondances cités à l'article 1 et 2.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gwenaël ROLIN, Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins, de Monsieur Yves GIBOT, Cadre Supérieur de Santé, Adjoint à la Direction des Soins et de Madame Emmanuelle MECHIN, Cadre Supérieure de Santé, Adjointe à la Direction des Soins, délégation est donnée pour signer tous documents et correspondances cités à l'article 1 et 2, selon l'ordre suivant, à :

- Madame Kheira BENSIZERARA, Cadre Supérieure de Santé
- Madame Brigitte BOUCHARD-CHAUMETTE, Cadre Supérieure de Santé
- Madame Laurianne LAPOTRE, Cadre Supérieure de Santé
- Madame Virginie DESSERPRIX, Cadre Supérieure de Santé
- Madame Stéphanie LOIR, Cadre Supérieure de Santé

Article 5 :

La présente **Décision prend effet à compter du 1^{er} août 2023** et abroge la Décision du 9 janvier 2023 N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DIRECTION.SOINS-2023-144 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} août 2023

Le Directeur par intérim

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA :

Monsieur Gwenaël ROLIN

Monsieur Yves GIBOT

Madame Emmanuelle MECHIN

Madame Kheira BENSIZERARA

Madame Brigitte BOUCHARD-CHAUMETTE

Madame Laurianne LAPOTRE

Madame Virginie DESSERPRIX

Madame Stéphanie LOIR

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de Délégation de Signature" (Service Financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/intranet et affichage panneaux des 3 sites)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00017

DELEGATION DE SIGNATURE- DIRECTION DES
SOINS

N°CHGS-DELEG.SIGNATURE
DIRECTION.SOINS 2023-165

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES SOINS**

N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DIRECTION.SOINS-2023-165

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.61433-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 20 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Gwenaël ROLIN, en qualité de Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins au Centre Hospitalier George Sand à Bourges et à l'EHPAD de Saint Florent/Cher à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1er août 2023 ;
-

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gwenaël ROLIN, Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins, aux fins de signer dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur, tous documents et correspondances relatifs à l'élaboration et à la rectification des tableaux de service.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gwenaël ROLIN, Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins, aux fins de signer dans la limite de ses attributions et au nom du Directeur, tous documents et correspondances relatifs à l'instruction des candidatures relevant de son domaine d'intervention (personnel de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques, ainsi que les éducateurs, les éducateurs spécialisés et les cadres socio-éducatifs).

La décision de recrutement restant au Directeur des Relations Humaines, en application de sa propre délégation de signature.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gwenaël ROLIN, Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins, délégation est donnée à Monsieur Yves GIBOT, Cadre Supérieur de santé, Adjoint à la Direction des Soins, Madame Emmanuelle MECHIN, Cadre Supérieure de Santé, Adjointe à la Direction des Soins, pour signer tous documents et correspondances cités à l'article 1 et 2.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gwenaël ROLIN, Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins, de Monsieur Yves GIBOT, Cadre Supérieur de Santé, Adjoint à la Direction des Soins et de Madame Emmanuelle MECHIN, Cadre Supérieure de Santé, Adjointe à la Direction des Soins, délégation est donnée pour signer tous documents et correspondances cités à l'article 1 et 2, selon l'ordre suivant, à :

- Madame Kheira BENSIZERARA, Cadre Supérieure de Santé
- Madame Brigitte BOUCHARD-CHAUMETTE, Cadre Supérieure de Santé
- Madame Laurianne LAPOTRE, Cadre Supérieure de Santé
- Madame Virginie DESSERPRIX, Cadre Supérieure de Santé
- Madame Stéphanie LOIR, Cadre Supérieure de Santé

Article 5 :

La présente **Décision prend effet à compter du 1^{er} août 2023** et abroge la Décision du 9 janvier 2023 N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DIRECTION.SOINS-2023-144 ainsi que toutes décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} août 2023

Le Directeur par intérim

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA :

Monsieur Gwenaël ROLIN

Monsieur Yves GIBOT

Madame Emmanuelle MECHIN

Madame Kheira BENSIZERARA

Madame Brigitte BOUCHARD-CHAUMETTE

Madame Laurianne LAPOTRE

Madame Virginie DESSERPRIX

Madame Stéphanie LOIR

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de Délégation de Signature" (Service Financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/intranet et affichage panneaux des 3 sites)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00009

DELEGATION DE SIGNATURE- SERVICE DE LA
FORMATION CONTINUE
CHGS-DELEG.SIGNATURE-FORMATION
CONTINUE-2023-158

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

CHGS-DELEG.SIGNATURE-FORMATION.CONTINUE-2023-158

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6143-7 relatif aux attributions des Directeurs des Etablissements Publics de Santé, et D6143-33 à D6143-35 relatifs aux modalités de délégation de signature des Directeurs d'établissements Publics de santé ;
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1er août 2023 ;

DECIDE

Article 1.1 :

Délégation est donnée à Madame Adélaïde PERROT, Adjoint des Cadres Hospitaliers de Classe Normale, à l'effet de signer, au nom du Directeur des Relations Humaines, les documents suivants relatifs aux activités de la formation continue du personnel non médical :

- ✓ Etat de remboursement agents
- ✓ Etat de remboursement organismes de formation
- ✓ Autorisation de déplacement
- ✓ Courrier d'inscription
- ✓ Historique de formation
- ✓ Courriers de refus relatifs aux demandes de stage

Article 1.2 :

Madame Adélaïde PERROT, Adjoint des Cadres Hospitaliers de Classe Normale, rend compte régulièrement au Directeur des Relations Humaines, des conditions d'exercice de cette délégation qui peut être rapportée à tout moment.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Adélaïde PERROT, Adjoint des Cadres Hospitaliers de Classe Normale, la signature de l'ensemble de ces documents sera assurée, dans l'ordre de présence, par :

- ✓ Monsieur David MONARD, Directeur Adjoint hors classe
- ✓ Madame Nelly CHENUET, Attachée d'Administration Hospitalière Hors Classe

Article 3:

La présente **Décision prend effet à compter du 1^{er} août 2023** et abroge la Décision du 14 décembre 2020 n° CHGS-DELEG.SIGNATURE-FORMATION.CONTINUE-2020-115 ainsi que toutes Décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} août 2023

Le Directeur par intérim,

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA :

Adélaïde PERROT

Nelly CHENUET

David MONARD

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Dossier "Décision de Délégation de Signature" (Service Financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/Intranet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00019

DELEGATION DE SIGNATURE-CONTROLE DE
QUALITE RIMP PSY- CHGS-DELEG.
SIGNATURE-CONTROLE. QUALITE. RIMP.
PSY-2023167

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

- **CONTRÔLE DE QUALITE RIMP PSY**
- **SUPPRESSION OU DE DEPLACEMENT DE DONNEES DE SANTE**
- **A CARACTERE PERSONNEL ADRESSEES AU GIP SYMARIS**

CHGS-DELEG.SIGNATURE-CONTROLE.QUALITE.RIMP.PSY-2023-167

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu la nomination de Madame le Docteur Olessya LAURENT, Praticien Attaché Associé, à compter du 1^{er} Février 2017 ;
- Vu la nomination de Madame le Docteur Olessya, en qualité de Responsable Médicale du Service de l'Information Médicale à compter du 1er juillet 2017 ;
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1er août 2023 ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame le Docteur Olessya LAURENT, Praticien Responsable du Service de l'Information Médicale,

- pour valider et signer l'autorisation d'accès aux données anonymisées de l'établissement par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) sur la plate-forme e-PSMI dans le cadre du contrôle de qualité RIMP PSY
- pour valider et signer les demandes de suppression ou de déplacement de données de santé à caractère personnel adressées au GIP SYMARIS.

Article 2 : Suppléance en cas d'empêchement

En cas d'empêchement du titulaire de la délégation, la signature revient de plein droit au Chef d'Etablissement ou à son suppléant, s'il est lui-même empêché, en application de la délégation nominative de suppléance de l'ordonnateur alors en vigueur et accessible à tout moment au Secrétariat de la Direction des Affaires Financières et du Système d'Information.

Article 3 : Publicité

La présente Décision, publiée sur le site internet du Centre Hospitalier George Sand, prend effet à compter du 1^{er} août 2023 et abroge la Décision N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-CONTROLE.QUALITE.RIMP.PSY-2019-098 du 1^{er} juin 2019 ainsi que toutes Décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} août 2023

Le Directeur par intérim

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA

Docteur Olessya LAURENT,

Médecin Responsable du Service
de l'Information Médicale

NOTIFICATION

Madame le Docteur Olessya LAURENT,
Médecin Responsable du Service de l'Information Médicale

DESTINATAIRES

- ❖ Intéressés (équipe du DIM et Président de la Commission médicale d'établissement)
- ❖ Monsieur le Trésorier Principal
- ❖ Dossier "Décision de Délégation de signature" (Secrétariat de Direction des Affaires Financières et du Système d'Information)
- ❖ Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00018

DELEGATION DE SIGNATURE-PHARMACIE-
N

°CHGS-DELEG.SIGNATURE-PHARMACIE-2023-16
6

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

PHARMACIE

N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-PHARMACIE-2023-166

**LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL
DE SANTE MENTALE DU CHER**

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} Décembre 2012 portant nomination d'un praticien hospitalier de Madame le Docteur Stéphanie MOREAU ;
- Vu le procès-verbal d'installation d'un praticien hospitalier de Madame le Docteur Anne-Marie NEDELEC à partir du 1^{er} février 2014 ;
- Vu le contrat de travail initial en date du 21 novembre 2016 de Madame le Docteur Odile PAVIOT ;
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1er août 2023 ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame le Docteur Stéphanie MOREAU, à Madame le Docteur Anne-Marie NEDELEC et à Madame le Docteur Odile PAVIOT, Pharmaciens, aux fins de signer, dans la limite de leurs attributions et au nom du Directeur, les bons de commande afférents aux produits et matériels pharmaceutiques pour la Pharmacie à Usage Intérieur de Centre Hospitalier George Sand.

Article 2 :

La présente **Décision prend effet à compter du 1^{er} août 2023** et abroge la Décision du 1^{er} juin 2019 N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-PHARMACIE-2019-097 ainsi que toutes Décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} août 2023

Le Directeur par intérim

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA :

Dr Stéphanie MOREAU

Dr Anne-Marie NEDELEC

Dr Odile PAVIOT

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Service Communication (site internet/Intranet et affichage panneaux des 3 sites)

Centre Hospitalier George Sand

18-2023-08-01-00005

DELEGATION DE SIGNATURE-SUPPLEANCE DU
DIRECTEUR LORSQU IL REPRESENTE LE
GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE «
CUISINE BELLEVUE-BEAUREGARD » (GCS-CBB) EN
TANT QU ADMINISTRATEUR
N°CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-SUP.DIRECTEUR
.GCS-CBB-2023.154

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

SUPPLEANCE DU DIRECTEUR

Lorsqu'il représente le Groupement de Coopération Sanitaire
« Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB) en tant qu'Administrateur

N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-SUP.DIRECTEUR.GCS-CBB-2023-154

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL DE SANTE MENTALE DU CHER

- Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 86-33 du 09 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2005-921 du 02 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009.1765 du 30 Décembre 2009, relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Etablissements Publics de Santé ;
- Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu les arrêtés de nomination de Messieurs Aurélien HYPOLITE, David MONARD, Philippe ALLIBERT et Madame Corinne OLAYAT, Directeurs hors classe, en qualité de Directeurs Adjoints ;
- Considérant que le Directeur du Centre Hospitalier George Sand ne peut signer à la fois un même document en qualité de Directeur du Centre Hospitalier George Sand et d'Administrateur du Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB) ;
- Vu la décision N° 2023-DOS-087-DM de l'ARS Centre Val de Loire en date du 22 août 2023 portant nomination de Monsieur Aurélien HYPOLITE, Directeur Adjoint au Centre Hospitalier George Sand à Bourges en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier George Sand à Bourges (Cher) et de la direction commune entre le Centre Hospitalier George-Sand et l'EHPAD « Résidence du Parc » à Saint-Florent/Cher à compter du 1er août 2023 ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur MONARD, Directeur, à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions et documents pour le compte du Centre Hospitalier George Sand en lieu et place du Directeur lorsque celui-ci représente le Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB) en tant qu'Administrateur.

Article 2 :

Lorsque le Directeur représente le Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB) en tant qu'Administrateur et en cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée, en fonction de leur présence, selon l'ordre suivant, à :

- Monsieur David MONARD, Directeur de classe normale
- Monsieur Philippe ALLIBERT, Directeur hors classe
- Madame Corinne OLAYAT, Directrice hors classe

Article 3 :

La présente **Décision prend effet à compter du 1^{er} août 2023** et abroge la Décision du 1^{er} juillet 2022 N° CHGS-DELEG.SIGNATURE-DG-SUP.DIRECTEUR.GCS-CBB-2022-142 ainsi que toutes Décisions antérieures.

Fait à Bourges, le 1^{er} août 2023

Le Directeur par intérim

SIGNE

Aurélien HYPOLITE

VISA :

M. David MONARD

M. Philippe ALLIBERT

Mme Corinne OLAYAT

DESTINATAIRES

- Intéressés
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier "Décision de délégation de signature" (service financier)
- Dossier Conseil de Surveillance (pour communication)
- Dossier Assemblée Générale du Groupement de Coopération Sanitaire « Cuisine Bellevue-Beauregard » (GCS-CBB)
- Service Communication (site internet/intranet et affichage)
- Recueil des Actes Administratifs